

JUIN
2005

Brèves nouvelles

N° 91

LUBERON NATURE

38 ans d'action au service de l'environnement



ÉDITORIAL

Penser globalement... Agir localement...

Le 24 Mai, dans les Serres du Parc Citroën à Paris, Nicolas Hulot lançait une campagne nationale destinée à apprendre les "gestes qui sauvent" pour préserver la planète. Mais c'est en réalité le 13 Mai dernier dans le Vaucluse que, répondant à l'invitation de Luberon Nature, Nicolas Hulot a présenté en avant-première à nos invités son "Défi pour la Terre" sous la forme d'un *Petit Livre Vert* *.



Un défi que nous tentons de relever quant à nous à l'échelon du territoire local: en luttant pour préserver les espaces naturels, en combattant la pollution du Calavon, en préservant l'habitat de certaines espèces en danger ou encore en nous impliquant dans la préparation de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional. En Décembre dernier, un texte d'une vingtaine de pages analysant les forces et les faiblesses de l'actuelle charte suivie d'une liste de propositions en vue de sa révision en 2007 a été remis par notre association aux dirigeants du Parc. Notre travail ne restera pas lettre morte. Le 28 Février dernier, Jean Grégoire, Directeur du Parc, s'est rendu avec certains de ses collaborateurs au siège de l'association pour débattre de nos propositions et aller plus loin ensemble.

Geneviève Dupoux-Verneuil
Présidente

**Luberon Nature en assurera
d'ailleurs une diffusion locale.*

Le nouveau site Internet de Luberon Nature

Depuis quelques semaines, nous avons mis en place quelques pages de présentation de l'association sur Internet qui sont destinées à être la "vitrine virtuelle" de Luberon Nature et à interpeller la population (habitants comme visiteurs) sur la nécessité de préserver le paysage et le cadre de vie du Luberon. N'hésitez pas à faire connaître cette adresse autour de vous !

<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>



Avec **LUBERON NATURE**
Protégeons l'Environnement

[L'association](#)

[Ses actions](#)

[Nous
contacter](#)

[Rejoignez-
nous !](#)

[Zone
d'intervention](#)

[Revue de
Presse](#)

[Revue de P.
\(suite\)](#)

[Revue de P.
\(fin\)](#)





SOMMAIRE

EDITORIAL 1

Affaires

- Mirabeau: carrières et enquêtes publiques 4
- Les débordements de Kerry Aptunion 6
- L'interminable feuilleton du Plateau des Roques
et de son voisinage 8
- La distillerie du Calavon 9
- Dernière minute: destruction d'une bergerie en site classé 9

Participation à la vie locale et associative

- Initiation à la technique de la pierre sèche pour un groupe
d'Éclaireurs de France 10
- Préserver le Calavon et protéger le castor 11
- La conférence-débat avec Nicolas Hulot (articles de presse) .. 12-13
- Les dernières enquêtes publiques 14

Divers

- Réformes, réformes 14
- Les économies d'énergie ne datent pas d'hier ! 15
- Notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire 16



Vous souhaitez nous aider ?

↳ Recueillez des informations sur les atteintes à l'environnement dans votre commune ou dans le Luberon: en conservant les bulletins municipaux, en regardant les affichages des permis en Mairie, les documents d'urbanisme (POS/PLU)...

La force d'une association, ce sont ses membres ! Merci de nous communiquer ces éléments (en localisant les problèmes sur une carte) aux coordonnées ci-dessous:



B.P. 5 , 84401 APT cedex

Tél / Fax : 04.90.04.51.56

Attention, nouvel e-mail ! :
luberon.nature@wanadoo.fr



AFFAIRES

Mirabeau: Carrières et enquêtes publiques

La Société Durance Granulats, filiale du Groupe Vinci, a demandé au Préfet l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière sur le Massif de Malacoste, qui encadre avec le Mourre de la Barque le défilé de Mirabeau dans lequel la Durance se fraie un passage étroit et encaissé, et qui constitue un haut lieu de la Provence. Frontière entre la Haute et la Basse Provence, son importance géologique, géographique, historique et spirituelle en fait l'un des sites emblématiques de la région. Son importance floristique et faunistique est largement reconnue par de multiples classements d'origine internationale (UNESCO), européenne, nationale et régionale, visant à assurer la protection de nombreuses espèces, en particulier les grands rapaces, qui y sont installées .

En un mot et pour de multiples raisons que nous ne pouvons pas détailler ici, c'est un endroit particulièrement mal choisi pour y implanter une carrière et l'un de ceux où les effets de son exploitation seraient les plus destructeurs pour l'environnement et la symbolique provençale.



Et pourtant, une première carrière a été autorisée à cet endroit en 1978, sur 2 ha et seulement pour un an. En 1982, nouvelle autorisation sur une partie seulement de ces 2 ha et pour 3 ans, suivie en 1983 d'une autre autorisation pour une autre partie de la surface et pour 2 ans. En 1987, nouvelle autorisation sur 0,75 ha et pour 5 ans, renouvelée en 1992 pour 5 années supplémentaires. En 1995, la Société, ayant largement débordé du cadre de l'autorisation est mise en demeure par le Préfet de régulariser sa situation. Il n'est pas question d'appliquer les sanctions pénales prévues par la loi, mais seulement de régulariser, c'est-à-dire de déposer une demande d'exploitation pour les zones

illégalement exploitées de façon à ce que, après accord préfectoral, l'illégalité devienne légale. Il s'agit malheureusement d'une pratique courante que nous avons rencontrée de nombreuses fois. Le Troisième Reich l'appelait "Anschluss".

Quoiqu'il en soit, la Société profite de cette générosité de l'Administration pour demander une nouvelle autorisation qui régularise mais aussi qui étend les 0,75 ha à 4,10 ha, et cette fois pour 15 ans. Cette autorisation, accordée par arrêté préfectoral du 30 Janvier 1997, a été annulée par un arrêt du Tribunal Administratif du 13 Mai 2003 à la suite d'un recours exercé par quelques habitants de Mirabeau et Luberon Nature. L'exploitation a cessé mais la Société a fait appel de cet arrêté, appel qui n'est pas encore jugé.

Cela n'a pas empêché Durance Granulats de déposer une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation avec extension, la surface étant cette fois portée à 14,5 ha et la durée maintenue à 15 ans. A une autre époque et dans un autre pays, on aurait qualifié l'ensemble de la démarche de politique des petits pas..., les derniers étant tout de même un peu grands. Malgré le fait que la Justice ait annulé en première instance le précédent arrêté préfectoral, plus modeste, et que l'appel ne soit pas encore jugé, l'Administration a étudié le dossier et l'a finalement soumis à enquête publique. On ne peut guère montrer plus clairement le mépris dans lequel on tient la Justice. Luberon Nature a bien sûr exprimé son point de vue au Commissaire-Enquêteur qui a cependant donné le 14 Avril un avis favorable au projet, avis que Préfet n'est d'ailleurs pas tenu de suivre.

Il est bien évident que dans une région dont la population augmente fortement et continuellement, où les constructions d'habitations et de locaux d'activités se multiplient, où les infrastructures se développent, il faut des carrières. En plus, elles sont une bénédiction pour beaucoup, l'exploitant bien sûr mais également les collectivités régionale, départementale, communale, l'Administration, qui y voient une source de matériaux, d'emplois (donc de nouvelles demandes de logements et d'infrastructures), de taxe professionnelle, etc... Nous ne sommes pas opposés aux carrières mais Luberon Nature a pour objet de préserver l'environnement, le patrimoine, les paysages et tout ce qui fait l'âme de ce pays. Nous demandons donc que ces carrières ne se voient pas de loin (il en est encore qui respectent cette condition, malheureusement de moins en moins prise en compte), et qu'elles ne soient pas situées dans un lieu présentant un caractère exceptionnel. Cette dernière condition n'est pas satisfaite à Mirabeau, de même qu'elle ne l'est pas sur le Plateau des Roques et dans son voisinage (à Gordes), et notre association s'oppose donc fermement à ce qu'elles soient autorisées. À

Gordes, nous avons pu obtenir satisfaction partielle bien que les exploitations artisanales sauvages perdurent. À Mirabeau, nous avons obtenu un premier jugement favorable et nous ferons le maximum pour que cela soit confirmé. R.S.

Les débordements de Kerry Aptunion

Kerry Aptunion a été victime, tout début Février, d'un accident assez classique dans cette industrie: le déversement par erreur d'un produit épaississant, apparemment sans danger par lui-même, dans un circuit où il n'aurait pas dû aller. Cela a entraîné la mise hors service très rapide de la toute nouvelle station d'épuration et peut-être des circuits d'épandage. Il est donc devenu impossible à la Société de se débarrasser de ses effluents bruts dont elle évalue la quantité à 400 m³ par jour, ce qui est probablement un minimum. En plus, la station d'épuration se trouvait emplie d'une quantité importante que nous ne connaissons pas d'effluents épaissis et pour cette raison considérés comme impossibles à traiter sur place.

Jusque là, nous ne voyons rien de critiquable, un accident peut toujours arriver malgré les précautions prises. C'est à partir de cette situation que la gestion de l'accident et de ses conséquences dérape. Kerry, qui n'a apparemment jamais étudié (ce qu'il aurait dû faire) les scénarios d'accidents les plus probables afin de définir à froid les actions à mener, semble bien n'avoir eu que deux idées: maintenir coûte que coûte sa production (donc générer au moins 400 m³ d'effluents par jour) et ne pas faire état à l'extérieur de la situation. Pour cela, il stocke les effluents bruts dans une grande capacité (10 000 m³) prévue à cet effet en pensant pouvoir les traiter plus tard et, au lieu d'évacuer vers un organisme de traitement agréé le contenu de la station d'épuration, il essaie de remettre celle-ci en route sans la vidanger, ce qu'il ne réussit pas.



Le 16 Février, la station est toujours dans le même état et la capacité de stockage est pleine. Kerry n'envisage toujours pas, malgré l'obligation que lui en fait l'arrêté préfectoral du 31 Mars 2003, de ralentir ou d'arrêter sa production pour cesser de produire des effluents dont il ne sait plus que faire. Il décide au contraire de déverser directement ces effluents bruts très polluants dans le Calavon, **rejetant ainsi sur la**



collectivité et l'environnement les conséquences néfastes, qu'il aurait dû assumer seul, d'un accident dont il est responsable.

Il en prévient la DRIRE qui ne le lui interdit pas, bien que cela soit absolument illégal, prescrit par le Code de l'Environnement comme par l'arrêté préfectoral cité ci-dessus.

La Société fait parallèlement un

effort de transparence en organisant, dès ce 16 Février, une réunion à laquelle elle invite toutes les parties intéressées, y compris un certain nombre d'associations dont Luberon Nature, réunion au cours de laquelle elle explique ce qui est arrivé. Mais sans changer son comportement.

Une seconde réunion du même type sera organisée le 31 Mars dont il ressort que la pollution du milieu naturel, en l'occurrence le Calavon, a débuté le 16 Février, que le 31 Mars elle n'était pas terminée et que les quantités d'effluents polluants envoyés au Calavon sont de 26 000 m³ au moins et non pas de 6 000, comme avoué au début. Leur qualité, si l'on ose dire, doit être connue de Kerry et de la DRIRE. Des questions que nous avons posées le 31 Mars, il ressort que les valeurs maximales autorisés pour les différents paramètres contrôlés ont été dépassées, selon les cas, de 6 à 72 fois...

La gestion de cette affaire, en dehors d'un effort de transparence de Kerry qu'il faut saluer, a été consternante. Alors que l'accident aurait sans doute pu être traité par une gestion responsable sans aucun inconvénient pour la production et sans aucune pollution extérieure, il a entraîné le maximum de dégâts pour l'environnement et pour l'image de Kerry. Celui-ci n'a toujours pas compris que la qualité du Calavon est plus importante **pour le développement durable de la région** que la production de fruits confits dont l'intérêt n'est, certes, pas négligeable mais beaucoup plus ponctuel, plus immédiat et à plus court terme. Bien que son attitude ne soit pas acceptable, nous pouvons la comprendre, son objet de société industrielle n'étant pas d'assurer l'avenir environnemental de la région mais de produire et de vendre des fruits confits. Notre compréhension ne peut par contre pas s'étendre à l'Administration à qui la loi confère la mission d'assurer un développement durable, pas de fabriquer des fruits confits. Or, l'Administration dans cette affaire a privilégié les intérêts à court terme par rapport à l'avenir. Par là, elle a gravement failli à sa mission et nous avons bien l'intention de le faire savoir.

R.S.

L'interminable feuilleton du Plateau des Roques et de son voisinage

Le massacre se poursuit. Depuis notre dernier numéro, nous avons été alertés par plusieurs adhérents au sujet de démolition de bories et de murs de pierres sèches, de constructions sans permis. Luberon Nature a chaque fois alerté la Mairie de Gordes et la Sous-Préfecture, de façon détaillée, parfois avec photos à l'appui. La Mairie de Gordes, du haut de son importance, ne



juge pas utile de nous répondre. Nous recevons par contre des réponses de Monsieur le Sous-Préfet qui confie des enquêtes aux administrations intéressées: la DRIRE et la DDE. Ces administrations agissent en nous demandant des précisions complémentaires. Nous n'avons pas d'indications montrant que leur action soit allée plus loin.

Et pourtant, la majeure partie des infractions a lieu dans l'emprise du site inscrit par l'arrêté ministériel du 27 Juillet 1976 dont l'article 2 précise que le Préfet de Vaucluse et les Maires des communes de Gordes, Goult, Joucas et Roussillon sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Pour savoir en quoi cela consiste, il faut se référer à la loi, en l'occurrence le Code de l'Environnement. Celui-ci indique:

- Dans son article L. 341-1: "*L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux, et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'Administration de leur intention*".
- Dans son article L. 341-12: "*I - Est puni d'une amende de 9 000€, le fait de procéder à des travaux sur un site inscrit sans en aviser l'Administration dans les conditions prévues à l'article L. 341-1, alinéa 4*".
- Dans son article L. 341-20: "*Le fait de détruire, mutiler ou dégrader un site inscrit est puni des peines prévues à l'article 322-2 du Code Pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts*".

— Dans son article L. 341-21: "*Les agents chargés de constater les infractions peuvent procéder à la saisie de l'objet de l'infraction, ainsi que des instruments et véhicules ayant servi à commettre l'infraction*".

L'Administration et les Maires disposent donc des moyens d'empêcher facilement le massacre. Pourquoi ne les utilisent-ils pas ? Qui protège qui ? Et pourquoi ? R.S.

La distillerie du Calavon

Dans notre numéro 89 d'Octobre 2004, nous indiquions que Monsieur le Sous-Préfet nous avait informé le 28 Juillet 2004 qu'il saisissait la DRIRE afin de diligenter une enquête au sujet des odeurs dégagées par la distillerie de Coustellet. L'enquête doit être particulièrement scrupuleuse et approfondie car Luberon Nature n'a eu aucune nouvelle depuis. Par contre, comme s'en sont aperçus plusieurs de nos adhérents, les odeurs ont beaucoup augmenté depuis quelques semaines. Et ne sont pas plus suaves.

Conclusion: la Direction de la distillerie se moque de l'Administration, qui se moque de nous, et bien sûr de vous. R.S.

Dernière minute: destruction d'une bergerie en site classé

A Saignon, nous sommes intervenus sur le projet de réhabilitation d'une bergerie en site classé présenté en Commission des Sites en 2004. Nos observations ont permis le réexamen de la demande de permis de construire qui a été ensuite accordé. Alors qu'il ne s'agissait que d'une restauration, le bâtiment vient d'être détruit. LN ne laissera pas tomber l'affaire.





PARTICIPATION À LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Dossier de presse

Initiation à la technique de la pierre sèche pour des Éclaireurs de France

(partenariat entre la Commune de Goult et Luberon Nature)



Une quinzaine d'Éclaireurs de France, âgés de 12 à 15 ans, a été initiée à la technique de la pierre sèche.

Ambiance studieuse en ce dernier week-end de Pâques sur les restanques goultoises. Après une première journée d'initiation à Buoux en janvier dernier, une quinzaine d'Éclaireurs de France, âgés de 12 à 15 ans, a été initiée à la technique des murets en pierres sèches dans le magnifique cadre du conservatoire des terrasses de Goult.

Une initiation effectuée par un spécialiste des murs en pierre sèches, Jean-Baptiste Peltier, de la mission locale pour l'emploi, qui a su communiquer le plaisir de son art, à entendre les rires qui fusaient parmi les oliviers tandis que la fierté d'accomplir une œuvre se lisait sur leurs visages. Les résultats, il est vrai, ont été surprenants. A la fin de la journée de dimanche, pas moins d'une cinquantaine de mètres de restanques avait été remontée, sans qu'on puisse distinguer le travail des anciens de celui de leurs jeunes mains.

Il faut dire qu'au cours de la dernière randonnée, de nombreux murets de pierres avaient pu être préalablement étudiés. Souvent très anciens, ils ont été construits avec des pierres empilées sans aucun liant selon une technique que Jean-Baptiste Peltier s'est fait fort d'expliquer. Ils avaient alors, et ont encore, plusieurs fonctions : en retenant une terre suffisamment profonde, ils permettent des cultures. Ils jouent un rôle régulateur sur le ruissellement des eaux de pluie et évitent l'érosion des terres. Ils évitent également que ces eaux ne dévalent la pente en créant des inondations en contrebas. Ils créent aussi un microclimat. On observe sur les terrasses créées grâce à ces murets, de nombreux arbres fruitiers, des légumes et des fleurs qui gèlent quelques mètres plus loin. Enfin, ils marquent fortement le paysage par les multiples lignes horizontales qu'ils forment. D'où la nécessité de les préserver et d'apprendre à les monter.

La Provence

édition du
4 Avril 2005

Préserver le Calavon et protéger le castor

En se penchant sur le plus mythique de nos animaux protégé, l'association Luberon Nature s'est aussi intéressée à son lieu d'habitat : le Calavon

Régulièrement méprisé et tout aussi fréquemment pollué, le Calavon vient de faire l'objet d'une étude par deux naturalistes confirmés : Anne-Lise Vodoz et Sylvie Blanchard, aidées dans leur tâche par la biologiste Murielle Gervais et deux étudiantes.

"Luberon Nature a choisi le moment où le Calavon se dote d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et devient un Syndicat Mixte pour montrer aux élus l'importance de la rivière dont ils ont la responsabilité, pour la protection du castor dans notre région", informe Geneviève Dupoux-Verneuil, le président de l'association. En effet, le castor est un animal qui bénéficie d'une double protection : l'une au niveau national et l'autre au niveau européen. Ces lois ou circulaires imposent aux riverains et aux responsables locaux d'assurer la protection du castor et de son habitat. "Si l'on comprend facilement qu'il soit interdit de tirer ou piéger les castors de par la loi, on doit en plus savoir que la moindre atteinte à leur habitat est tout autant répréhensible", poursuit la présidente. Ainsi, tout prélèvement d'eau immo-déré qui assécherait le cours d'eau ou diminuerait trop le niveau d'eau de la rivière est passible d'un procès-verbal dressé par la police de l'eau ou la gendarmerie.

Notons en outre que les observations relevées ont été validées par Claude Favet, Vice-Président de Luberon Nature, en charge des questions scientifi-



Ces barrages ne sont pas les caprices de dame nature ou un dépôt sauvage mais le travail des castors pour y puiser nourriture et s'assurer des abris. Photo O.M.

ques pour l'association et par Max Gallardo, spécialiste de la faune sauvage et de l'environnement au Parc Naturel Régional du Luberon.

Plusieurs colonies le long du Calavon

Les observateurs de Luberon Nature indiquent que le castor est présent dans une quinzaine de lieux tout au long du Calavon. Comment le savoir ? Une colonie de castors se manifeste

par l'abattage des arbres du bord de l'eau, essentiellement des saules ou des peupliers. Abattage qui permet à l'animal de se nourrir de l'écorce de ces troncs coupés mais aussi de leurs jeunes pousses. À certains endroits, les castors constituent des réserves de bois sous l'eau, des fagots le long des berges et même des barrages pour retenir l'eau.

Sans ces traces, on ne supposerait pas la présence des castors car ils sont nocturnes et pour le

moins discrets. C'est donc la nuit que l'on doit tenter les observations afin de connaître, outre les lieux de fréquentation, le nombre de nids puis d'évaluer l'importance des populations. C'est un long travail de patience mais aussi une vraie passion. "Essayez de rester immobiles sur les berges du Calavon une partie de la nuit et vous comprendrez que ces observateurs sont... méritants !", assure-t-on au siège de l'association. **Olivier MEISSEL**

S'INTÉRESSER AUX CASTORS

Les personnes qui souhaiteraient en savoir davantage sur le sujet ou qui désireraient faire partager leurs propres observations sont invitées à contacter Luberon Nature, B.P. 5, 84401 Apt cedex.

☎ 04.90.04.51.56 ou par e-mail à l'adresse suivante : luberon.nature@wanadoo.fr

Une autre étude étendue aux écosystèmes

« Cette étude sur les castors sera suivie d'une autre étude étendue aux écosystèmes créés par la présence d'eau dans les barrages construits par les castors. La raison ?

"Ces animaux ne sont pas seulement ingénieux, ils sont également à l'origine d'une faune extrêmement intéressante liée à la présence des zones humides développées autour des barrages : oiseaux d'eau, poissons, insectes, libellules.

Ces inventaires seront l'objet de notre prochaine étape. Mais

tous ces systèmes ne se développent que si on respecte le cours de la rivière et ses berges", précise-t-on du côté de l'association.

Mais il ne faut pas oublier que ces études ne sont pas toujours aussi consensuelles qu'on ne l'imagine : il y a une véritable compétition autour de l'usage de l'eau. Difficile en effet de faire entendre raison à ceux qui souhaitent pomper dans la rivière de façon incontrôlée, ceux qui se servent des berges comme dépôt ou encore ceux qui

s'amuse à la traverser en quad...

Notons qu'il n'est pas possible d'indiquer les sites fréquentés par les castors avec précision, car cela constituerait une menace pour ces animaux.

Néanmoins, l'association aptésienne prévoit d'emmener des enfants voir un barrage (en plein jour à l'heure où les castors sont dans leurs terriers) afin de leur expliquer la vie de la rivière, avec l'espoir qu'un jour peut-être celle-ci retrouvera son eau et sa faune...

A Saignon, N. Hulot tire la sonnette d'alarme

Invité par Luberon Nature dont il est adhérent, il était à la Chapelle Saint-Eusèbe. Le "Petit Prince" de l'écologie a littéralement subjugué un large auditoire

S'il te plaît, dessine-moi une belle terre.

C'est en tant que grand et incontournable défenseur de l'environnement mondial ou même local et pour l'heure adhérent de l'Association Luberon Nature, que Nicolas Hulot est venu, vendredi, donner une conférence. C'est toujours en porte-parole de sa fondation, secondé par un groupe d'experts internationaux et parce qu'il a pu voir et revoir les choses en parcourant le monde depuis près de 30 ans, qu'il est maintenant reconnu partout et incontestablement comme un de ceux que l'on doit écouter pour comprendre un peu mieux la situation de notre fragile planète. Quel constat pour notre proche avenir !

Des conséquences proches

Les années 2050 devraient confirmer ce que les premiers écologistes, visionnaires avant que les scientifiques sans doute muselés n'osaient pas encore avouer. Cet "optimiste de nature et pessimiste de raison" comme il se définit lui-même, se rend bien compte que les inquiétudes sont des réalités d'aujourd'hui et que la prise de conscience des problèmes planétaires a progressé : le diagnostic global est complètement partagé par la communauté scientifique. L'heure est à la mobilisation.

Sachant que "la Terre est un monde fini dans sa lente fabrication", elle ne pourra jamais donner plus que ce qu'elle n'a dans son ventre. Notre planète, qui a mis près de 4 milliards d'années et demi pour être ce qu'elle fut avant l'ère industrielle renvoie la balle à ceux qui ont prétendu, étant les intelligences à part, qu'ils étaient à l'abri.

Nicolas Hulot n'est pas né écologiste, il l'est devenu peu à peu, étant de plus en plus profondément convaincu, au fil de ses rencontres et de ses constats, que "le combat écolo-



Rarement sans doute, la chapelle Saint-Eusèbe de Saignon n'aura connu pareille affluence. La venue de Nicolas Hulot crée toujours l'événement. Photos C.G.G.

giste est le combat humaniste par excellence". Après une prise de conscience unanime et les urgences reconnues par les états responsables, il est difficile d'accepter une mobilisation molle : voir, savoir, comprendre, supporter, en l'imaginant sans peine, un avenir quelque part dramatique pour notre toute prochaine génération.

A qui la faute ?

Qui sont, depuis que cette situation est notoirement reconnue, les plus ou moins coupables de l'inertie de l'action salvatrice ? De qui doit-on attendre le plus grand geste ? Du pauvre quidam à qui l'on demande de bien remplir ses poubelles sélectives ou à l'industrie polluante et les chers progrès que nous apprécions tant.

"Toute catastrophe écologique bien médiatisée, interpelle, mais quand l'alerte est passée, chacun se rendort bientôt." Pourtant, et c'est le credo de Nicolas Hulot, "l'écologie est la seule façon de donner du sens au pro-



C'est avec la plus grande décontraction que l'orateur a fait passer son message pourtant quelque peu alarmiste.

grès : un vrai sens au projet de civilisation".

Une soirée qui n'aura pas man-

qué de poser les bases d'une réflexion salutaire.

Gérard CHAMPAUD

Luberon Nature défend son patrimoine écologique

► C'est d'abord une simple association de 1901, initialement appelée "Les amis du Luberon", créée il y a 38 ans par un groupe d'habitants qui ont voulu, à l'époque, se mobiliser pour préserver le Luberon, en mettant en place une sorte de charte de 12 points fondamentaux susceptibles de faire front contre tout ce qui pouvait atteindre à l'identité et à l'authenticité de la chère montagne, des choses et des gens. C'est sous la première présidence de Gilbert Plat, surnommé "le chien de garde", que se mettait en place cette structure de protection. A ce mo-

ment, le Parc naturel du Luberon n'était pas encore né.

Un partenariat efficace

Maintenant, ces deux protecteurs du site travaillent ensemble pour le protéger dans sa globalité.

Une des actions déterminée et clairement énoncée est la saine "bataille contre les projets immobiliers monstrueux, afin d'empêcher les promoteurs de faire du Luberon une autre Côte d'Azur la survie du Parc Ré-

gional est à ce prix," insiste la présidente Geneviève Dupoux-Verneuil.

C'est à cette fin, parmi tant d'autres, que les 71 communes que rassemble l'association, soutenue par quelque 250 adhérents actifs, s'est depuis toujours mobilisée.

Les plus anciens des membres sont encore les plus déterminés, mais craignent un peu la faible participation des plus jeunes : pourtant, c'est bien pour eux que cette belle lutte pour la protection de notre belle région doit continuer.

C. 66

La Provence (édition du 15 Mai 2005)

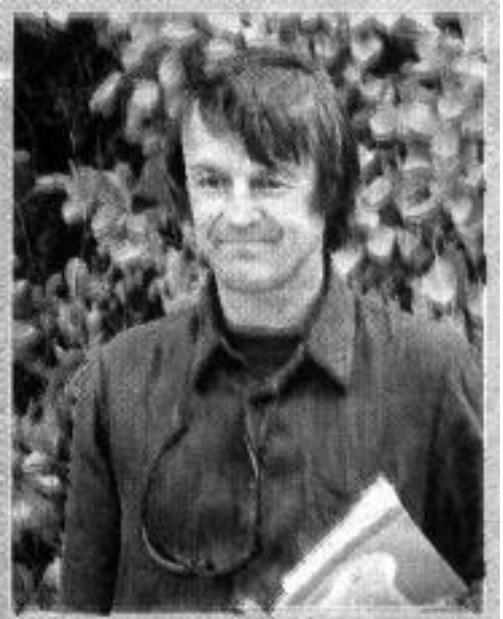


SAIGNON

Nicolas Hulot chantre de l'écologie

► Au début était *Ushuaia* le magazine de l'extrême. Depuis, le nom de cette ville aux confins de l'Amérique du sud est associé non plus à l'extrême mais à la nature, avec toujours la même figure de proue, Nicolas Hulot. Celui-ci était de passage ces jours-ci dans le pays d'Apt, à l'invitation de l'association Luberon-Nature. Non pas pour parler de l'écologie du parc, mais pour évoquer les problèmes de notre planète, malade de notre civilisation, de notre industrie, de notre pollution. "Optimiste de nature et pessimiste par raison", comme il se définit lui-même, Nicolas Hulot a tiré la sonnette d'alarme en vertu d'analyses scientifiques prouvant qu'en 2050, tout n'ira pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Photo D.D.



La Provence (édition du 16 Mai 2005)



Les dernières enquêtes publiques

Luberon Nature est vigilante et prend date des périodes d'enquête publique mais n'hésitez pas à nous contacter si un point du dossier concerné vous paraît irrespectueux de l'environnement. Les projets sont consultables par le public en mairie. Les dernières enquêtes qui ont été annoncées dans La Provence sont:

- **Pertuis:** Enquête publique relative à la modification du POS.
Date : du 1^{er} Juin au 1^{er} Juillet 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Philippe Richard, géomètre-expert.
Lieu : Centre technique municipal de la Mairie de Pertuis.
- **St Martin de la Brasque:** Enquête publique concernant 2 révisions simplifiées et une modification du POS, le zonage d'assainissement.
Date : du 27 Juin au 28 Juillet 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Bernard Aubineau.
Lieu : Mairie.
- **Cavaillon:** Enquête publique relative à la révision simplifiée du POS pour la création d'une zone d'activités au quartier de la Voguette.
Date : du 1^{er} Juillet au 12 Août 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Lucien Baudru, ancien attaché territorial.
Lieu : Service Urbanisme de la Mairie.
- **Maubec:** Enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter la distillerie du Calavon à Coustellet (à titre de régularisation).
Date : du 18 Juillet au 19 Août 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Alain Leclercq
Lieu : Mairie.



DIVERS

Réformes, réformes...

La France a besoin de réformes, tout le monde en est d'accord. A défaut d'en faire sur les sujets médiatiques, on en fait beaucoup sur ceux qui le sont moins. Dans notre dernier numéro, nous avons signalé une réforme de la Justice qui, par le "plaider coupable", nous complique singulièrement la tâche quand nous devons nous adresser à cette

vénérable institution. Il nous faut en effet maintenant déposer une plainte avec constitution de partie civile, ce qui a un coût très élevé par rapport aux finances d'une association. Si l'on se contente d'une plainte simple auprès de la gendarmerie, qui, elle, ne coûte rien, on a toute chance que le coupable ne soit pas poursuivi ou, au mieux, qu'il s'en tire avec une amende symbolique sans même que le plaignant en soit averti.

C'est maintenant le Ministre de l'Équipement qui annonce sa réforme de la législation concernant les permis de construire, à la demande des parlementaires dont beaucoup sont Maires de leur commune, et surtout à la demande des promoteurs. Cette réforme, non encore effective, raccourcirait les délais de réponse de l'Administration aux demandes de permis de construire, ce qui empêcherait dans bien des cas une étude sérieuse de ces demandes. Elle durcirait les conditions nécessaires à justifier un refus, sans se soucier du fait que ces refus ne sont déjà pas tellement nombreux. Elle compliquerait les recours judiciaires des particuliers et des associations contre certains permis, et les interdirait en fait bien souvent, en augmentant fortement les amendes, dommages-intérêts et autres qui pourraient être mis à leur charge par le Tribunal en cas de rejet du recours.

Heureusement, la Charte de l'Environnement est maintenant incluse dans le préambule de la Constitution Française ! R.S.

Les économies d'énergie ne datent pas d'hier !

Commune de Joucas.

Extrait du cahier des délibérations du Conseil Municipal.

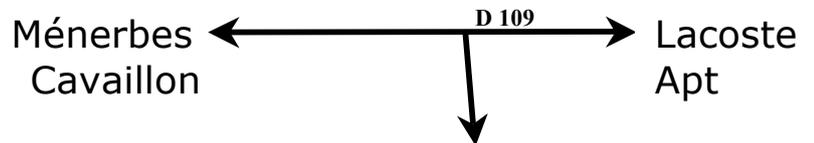
Octobre 1911

- ***"Il est précisé que l'éclairage public fonctionnera du 1^{er} Octobre au 1^{er} Avril exceptés les 15 jours de lune par mois;***
- ***En été, seulement le 14 Juillet et pour la fête patronale (fin Août)."***





Assemblée Générale Ordinaire



VENDREDI 8 JUILLET 2005

en l'abbaye Saint-Hilaire

à **MÉNERBES**



Nous comptons sur votre présence !

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant:

16 h 00 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire (accueil des adhérents à partir de 15h30)

- Rapport moral d'activité 2004, état des actions contentieuses en cours. Vote.
- Rapport financier 2004 et prévisions budgétaires 2005. Vote.
- Projets pour 2005 / début 2006
- Élections au Conseil d'Administration (voir au dos).

16 h 30 Échanges avec les adhérents

17 h 30 Conférence-débat (clôturée par une collation)